MAIRIE de CHIZÉ
79170

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 février 2024 (ordinaire)

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-quatre le jeudi vingt-deux février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU, Catherine VRIGNAUD,
Messieurs Daniel BARRÉ, Emilien BARRAULT, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Clément GODET, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Diane DESMONTS-BONNET, Jessica VILLERS,

Pouvoirs : Jessica VILLERS à Daniel BARRÉ,

Secrétaire de séance : Didier VRIGNAUD,

Date de convocation : 15 février 2024

Quorum : 8 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT)

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 10

Ordre du jour

1. Approbation du dernier CM
2. Approbation du CA 2023 Budget Commune
3. Approbation du Compte de gestion Budget Commune
4. Vote du Budget Primitif Budget Commune
5. Affectation du résultat
6. Demande de subventions agrandissement cabinet médical
7. Demande de subventions liaison douce bateaux à chaîne
8. Déclaration d'intention d'aliéner Ecu d'Or
9. *Déclaration d'intention d'aliéner 13 rue des Ponts de la Boutonne*
10. *Projet de délibération Prime pouvoir d'achat*
11. *Assurance prévoyance, participation employeur*
12. Questions diverses
    - Calendrier des conseils municipaux
    - Permanences élus salles des fêtes

1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,

2. Approbation du Compte Administratif 2023 Budget Principal

Délibération 2024D_10

Sous la présidence de M. Bernard GUERIN, doyen de l'assemblée et après présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

-	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	487 739,55 €	519 349,75 €
Recettes	599 111,71 €	675 343,70 €
Résultat exercice 2023	**111 372,16 €**	**155 993,95 €**
Report années antérieures	*-29 190,23 €*	*178 215,74 €*
Résultat clôture cumulé	***82 181,93 €***	***334 209,69 €***

Hors de la présence de M. Daniel BARRÉ, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant (8 voix pour) DECIDE :

⇨ **APPROUVE le Compte Administratif du Budget Principal Communal 2023.**

3. Approbation du Compte de Gestion 2023 Budget Principal

Délibération 2024D_11

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Melle accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour), DECIDE :

⇨ **D'APPROUVER le Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable 2023.**

Vote du Budget Primitif 2024 Budget Principal

Délibération 2024D_12

Vu la délibération n° 2023D_53 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant l'obligation législative de voter le Budget Primitif avant le 15 avril 2024,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après approbation du compte administratif 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur du Budget Primitif 2024 du Budget Principal,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) DECIDE :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement : 911 592.68 €**
  - **Section d'investissement : 576 109.00 €**
- **D'AUTORISER le Maire à procéder,** à compter de l'exercice 2024, **à des virements de crédits** de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 5 %** des dépenses réelles de chaque section.

4. Affectation du résultat d'exploitation 2023

Délibération 2024D_13

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente, au 31/12/2023, les résultats suivants :

	Clôture de l'exercice 2022	Virement à la Section investisst 2022 (1068)	Résultat CA 2023	Résultat exercice 2023
Investissement	- **29 190,23 €**		**111 372,16 €**	**82 181,93 €**
Fonctionnement	**468 119,79 €**	- **289 904,06 €**	**155 993,95 €**	**334 209,68 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) **DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (RF 002)	**334 209,68 €**
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (RI 001)	**82 181,93 €**
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	
Affectation au 021 (RI)	**165 084,78 €**
Affectation au 023 (DF)	**165 084,78 €**

5. Demande de subventions "extension de la maison de santé pluridisciplinaire"

Délibération 2024D_08

La commune de Chizé a acquis en 2023 le cabinet médical, le conseil municipal a choisi de faciliter l'installation de nouveaux médecins en acquérant le cabinet et permettre à de nouveaux arrivants d'intégrer la structure en payant un loyer.

Le cabinet dispose actuellement de 2 médecins, 4 infirmières, 1 kinésithérapeute. La présente demande porte sur l'agrandissement de la maison pluridisciplinaire de santé qui permettra d'accueillir en accroissement :

- un assistant médical en appui aux médecins,
- un troisième médecin,
- le cabinet de kinésithérapeute intégré à la structure.

Considérant les programmes de financement existants, et les devis obtenus, Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	**Montant € HT**	**Nature**	**Montant € HT**
Bureaux d'étude	7 700,00 €	**Subvention DETR 2024 40 %**	78 770,00 €
Parking -cheminement PMR	23 700,00 €	**CD 79 CADS 10 %**	19 692,00 €
Gros œuvre	90 906,05 €	**Projet de territoire CCMP 20 %**	39 383,00 €
Second œuvre Finitions	74 612,00 €	Autofinancement	59 073,05 €
TOTAL HT:	**196 918,05 €**	**TOTAL HT :**	**196 918,05 €**

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) DECIDE :

- ⇨ **DE SOLLICITER les subventions susvisées,**
- ⇨ **DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**

6. Demande de subventions "Liaison douce Availles Chizé par bateaux à chaîne"

Délibération 2024D_09

Le conseil municipal a pour projet de relier plus aisément, par un sentier évitant les Départementales, les deux parties de la commune (Availles et Chizé) en traversant la Boutonne.

Considérant les programmes de financement existants, et les devis obtenus, Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	**Montant € HT**	**Nature**	**Montant € HT**
Etude géomètre	3 745,80 €	**Subvention DETR 2024 2nd 20 %**	14 633,00 €
Terrassement - ancrage	8 174,00 €	**CADS Tourisme loisir nautique**	21 949,00 €
Passerelle	6 146,00 €	**CCMP Contrat territoire**	21 949,00 €
Clôture	4 880,00 €		
Bateaux à chaine	45 958,00 €		
Signalétique	4 260,00 €	Autofinancement	14 632,80 €
TOTAL HT:	**73 163,80 €**	**TOTAL HT :**	**73 163,80 €**

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) DECIDE :

- ⇨ **DE SOLLICITER les subventions susvisées,**
- ⇨ **DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**

7. Déclaration d'intention d'aliéner 1 rue Duguesclin dit "l'Ecu d'Or" parcelle B350

Délibération 2024D_09

Vu la délibération 32/2015 du 28 mai 2015 instituant un droit de préemption urbain sur le secteur dit "traversée du bourg",

Considérant la mise en vente de la parcelle cadastrée B 350 d'une superficie totale de 172 m2, comprenant l'immeuble situé 1 rue Duguesclin à Chizé, communément appelé "l'Ecu d'Or",

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire et de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (10 voix pour) :

- ⇨ **NE SOUHAITE PAS exercer son droit de préemption pour cet immeuble cadastré B350 ;**

8. Calendrier des prochains conseils municipaux

- ✓ Le 6 mars 2024
- ✓ Le 21 mars 2024
- ✓ Le 18 avril 2024
- ✓ Le 23 mai 2024
- ✓ Le 20 juin 2024
- ✓ Le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire constate que plusieurs points restent à examiner et propose au Conseil de les reporter au conseil du 6 mars prochain.

Les élus approuvent, le conseil est clos à 22h50

A Chizé, le 23 janvier 2024

Le Secrétaire,
Didier VRIGNAUD

Le Maire,
Daniel BARRÉ